

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 66 (2004)
Heft: 9

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Technique Agricole

64^e année

Editeur

Association suisse
pour l'équipement technique
de l'agriculture (ASETA),
Jürg Fischer, directeur

Rédaction

Ueli Zweifel
Franca Stalé

Adhésion, abonnement, changement d'adresse

Case postale, 5223 Riniken
Tél. 056 441 20 22
Fax 056 441 67 31
Internet: www.agrartechnik.ch
E-mail: red@agrartechnik.ch

Büchler Grafino AG

annonces
AGRO-PUBLICATIONS
Dammweg 9, case postale
CH-3001 Berne

Vente des annonces

Erich Brügger
Tél. 034 495 58 68
E-mail: mbv@freesurf.ch

Daniel Sempach
Tél. 031 330 31 96
E-mail: daniel.sempach
@agripub.ch

Tarif des annonces

Tarif valable: 2004

Rabais de 25% sur la
combinaison avec
«Schweizer Landtechnik»

Imprimerie et expédition

Benteli Hallwag Druck AG
Seftigenstrasse 310
CH-3084 Wabern-Bern

Coordination de production

Kurt Hadorn

Parait 11 fois par an

Prix de l'abonnement
Suisse CHF 65.– par an
(2,3% TVA incluse).
Gratuit pour les membres
ASETA.
Etranger: CHF 85.–
env. € 55.–

Le numéro 10 paraîtra
le 7 octobre 2004

Dernier jour pour les ordres
d'insertion: 15 sept. 2004

Un retrait de permis signifie-t-il aussi «ne plus conduire»?

Un retrait de permis ne signifie pas obligatoirement que l'on ne peut plus conduire un véhicule à moteur. Car, dans un cas normal, les «véhicules spéciaux» sont encore autorisés à être conduits. Dans cette catégorie sont aussi inclus les tracteurs et les véhicules roulant à 45 km/h.

La révision de l'OAC – Ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière – du 1^{er} avril 2003 a émis de nouvelles règles sur le sujet. En effet, lors d'un retrait de permis, sont exceptés du retrait (selon OAC, art. 34): les «véhicules spéciaux», les véhicules de toute la cat. F roulant à 45 km/h de même que tous les véhicules classés sous la cat. G. Cela n'est cependant pas valable pour les retraits dits «de sécurité» (OAC art. 33) soit des raisons médicales (dépendances, défaillance psychique ou physiques).

Cet aspect de la loi a poussé de nombreux garagistes à louer pour quelques mois des véhicules roulant à 45 km/h.

Pour l'agriculteur pénalisé par un retrait, cela signifie qu'il peut continuer à conduire son tracteur pour autant que l'autorité cantonale l'ait décidé. La décision de l'autorité doit indiquer clairement que les «véhicules spéciaux» sont exclus du retrait. Ce qui laisse à l'agriculteur toute latitude de vaquer légalement à ses occupations.

Jürg Fischer



*Retrait de permis: normalement,
les agriculteurs ont l'autori-
sation de conduire leur tracteur
classé sous la catégorie des
«véhicules spéciaux». Il est indis-
pensable d'observer la déci-
sion de l'autorité.*

Bulletin de commande ASETA

Combinaison enfants bleu/rouge	Age Taille	2 92	3 98	4 104	6 116	8 128	10 140	12 152	14 164
	CHF		38.–			43.–			48.–
CHF 38.– à 48.–, 100% coton	Quantité								
Salopettes pour enfants bleu/rouge	Age Taille	2 92	3 98	4 104	6 116	8 128	10 140		
	CHF		38.–			43.–			48.–
CHF 38.– à 48.–, 100% coton	Quantité								
Combinaison, rouge	Taille	44	46	48	50	52	54	56	58
CHF 78.–, 75% coton 25% polyester	Quantité								
Salopettes, rouge	Taille	44	46	48	50	52	54	56	58
CHF 58.–, 75% coton 25% polyester	Quantité								
T-shirt, gris chiné	Taille	S		M		L		XL	
CHF 18.–, 100% coton	Quantité								
Montre ASETA									
CHF 55.–	Quantité								

Les frais d'envoi sont facturés en sus. Paiement à 30 jours, net.

Nom _____

Adresse _____

Envoyer à ASETA, case postale, 5223 Riniken, fax 056 441 67 31

Le bulletin de commande se trouve aussi sur Internet sous www.agrartechnik.ch